



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT 1200-2012-PU-1

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 22 avril 2014, adoptait le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 1200-2012-PU-1 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et de forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974 ;

RÉSUMÉ : l'objet de ce règlement est d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et de forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 13 mai 2014 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 4 juin 2014.

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**